



Partager nos bonnes pratiques avec nos partenaires

La SODECI développe aussi, la sensibilisation de ses sous-traitants et fournisseurs sur les aspects de la santé et la sécurité, pendant les passations et l'exécution de ses marchés.

Une charte d'achats responsables est aussi en cours de réflexion pour consolider l'ensemble des axes, actions et critères de choix de l'entreprise.

5.E.2

Santé et sécurité chez nos sous-traitants

Les mesures prises par une entreprise, en vue de s'assurer des conditions de santé et sécurité adéquates pour ses salariés devraient s'appliquer, également, aux agents des sociétés extérieures à qui elle confie des travaux. Cette recommandation du Bureau International du Travail (BIT) est prise en compte par la politique de management de la santé et sécurité de la SODECI.

A ce titre, dès 2016, un plan de prévention a été élaboré pour les travaux dangereux réalisés par les entreprises extérieures. Ces actions ont débuté par le siège social de la SODECI, puis se sont étendues aux sites de l'assainissement.

La mise en place des permis de travail, des permis de feu, le contrôle des habilitations pour les agents des sociétés extérieures, etc. sont autant de mesures qui découlent de cette démarche.

La SODECI entend poursuivre cette approche de sécurité, en la généralisant au fur et à mesure à l'ensemble de ses sites et de ses sous-traitants afin d'élever le niveau de sécurité sur ses chantiers et entraîner ses parties prenantes dans une dynamique de progrès.

A terme, aucun prestataire, sous-traitant, entreprise extérieure, ne pourra intervenir pour le compte de la SODECI sans un engagement et un respect strict des exigences dans ce domaine.

